

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7709 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LE TRIMESTRE SE
TERMINANT LE 31 MARS 2026

Attendu qu'en vertu de l'article 52 (2) de la Loi sur l'administration financière de la Nation [Wendat] (« Loi ») et du second alinéa de l'article 38 de la Politique du Conseil de la Nation Wendat relative à la gestion financière (« Politique »), la directrice des Finances doit présenter les états financiers trimestriels au Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») et au Comité des finances et d'audit (« Comité ») au plus tard 45 jours après la fin du trimestre pour lequel ils ont été préparés;

Attendu qu'en vertu de l'article 52(3) de la Loi et du troisième alinéa de l'article 38 de la Politique, les états financiers trimestriels doivent être examinés par le Comité et être recommandés au Conseil en vue de leur examen et de leur approbation par ce dernier;

Attendu que, le 7 mai 2026, les états financiers trimestriels pour le trimestre se terminant le 31 mars 2026 (« États financiers ») ont été présentés au Comité par la directrice des Finances, examinés par le Comité et que ce dernier recommande leur approbation par le Conseil;

Attendu que le 11 mai 2026, les États financiers ont été présentés au Conseil par la directrice des Finances et examinés par le Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef Daniel Sioui, appuyé par le Chef Carlo Gros-Louis, et résolu :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7709 SÉANCE DU 8 juin 2026

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LE TRIMESTRE SE
TERMINANT LE 31 MARS 2026

- **D'approuver** les états financiers trimestriels se terminant le 31 mars 2026.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

